

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

QUESTIONS /REPONSES RELATIVES A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA DISTRIBUTION

Référence de la DP : PP1-UCF -FDP-10

Date de publication de la DP : 27 May 2016

Date de la réunion préparatoire à la soumission : 14 Juin 2016

Date limite de remise des propositions : 19 Juillet 2016

N° D'ordre	Référence à la DP	Questions des Consultants	Réponses de MCA-Bénin II
1		Fournir plus d'Information sur le Centre de Dispatching	Le Centre de Dispatching est le Centre national de Conduite de Distribution qui sera construit sous un contrat conception-réalisation à AKASSATO dans la commune d'Abomey-Calavi avec un Centre de repli (back up) à l'intérieur du pays, à Bohicon. Son rôle est d'assurer la gestion à distance de : *la surveillance des transits sur le Réseau électrique, *la supervision du système électrique (lignes de et équipements de transport, unités de production) et les interconnexions (des sous-stations aux lignes et équipements de distribution), *le pilotage du plan de tension, *la commande du fonctionnement des ouvrages, *la gestion de l'offre et de la demande en temps réels, *la sécurité d'Alimentation et la collecte de données en temps réel. Sa conception n'est pas prévue dans les tâches actuelles assignées au Consultant.

			<p>Pendant le processus de développement des nouvelles sous-stations ainsi que la réhabilitation des sous-stations existantes, le Consultant devra présenter des conceptions pour les interfaces. Par exemple, dans les sous-stations actuelles de la SBEE, le Consultant devra concevoir des mécanismes permettant un raccordement aux calculateurs de postes éloignés (RTU - Remote Terminal Unit). Dans les nouvelles sous-stations, le Consultant devra présenter des conceptions comportant des RTU avec installation de capteurs et le câblage.</p>
2		Préciser si les TDR de l'étude d'impact environnementale ont été validés par l'ABE	<p>Les TdR de l'Etude d'impact environnemental ont été validés par l'ABE. La version portant la mention « validé » est disponible à MCA-Bénin II.</p>
3		Le rapport sur l'étude de faisabilité sur le système de distribution est-il disponible ?	<p>Oui le rapport définitif des études de faisabilité sur le système de distribution est disponible (Etude de faisabilité réalisée par CARDNO FICHTNER) sur le site web de MCA-Bénin II, www.mcabenin2.bj, sous la rubrique Publication.</p>
4		En ce qui concerne l'activité de collecte de données, existe-t-il une étude sur les plans existants ?	<p>Il y a un projet de Plan de Suivi & Evaluation à l'Annexe III du Compact. Ce Plan de S&E est en cours d'amélioration. Il contient le Tableau de Suivi des Indicateurs (Indicators Tracking Table) qui liste les indicateurs à suivre. Les études conceptuelles des projets constitutifs du Programme MCA-Bénin II permettront d'actualiser la liste des indicateurs. Les résultats de la Revue de Qualité des Données et des études conceptuelles permettront d'élaborer le Plan de collecte des données sur les indicateurs.</p> <p>Le Plan de Suivi & Evaluation devrait être disponible 90 jours après l'entrée en vigueur du Compact</p>

5	Section 6, Termes de référence point 2.4 des TDR, page 251	Les informations relatives aux plans de suivi évaluation sont- elles disponibles? Si oui, peut-on les avoir en l'état et par ricochet quelle est la contribution du Consultant ?	<p>Il y a un projet de Plan de Suivi & Evaluation à l'Annexe III du Compact. Le Plan de Suivi & Evaluation est en cours d'amélioration. Les logiques de certains projets sont encore à affiner sur la base des résultats des études conceptuelles, notamment celle du Projet Accès à l'Electricité Hors Réseau. La liste des indicateurs est aussi à affiner. Les méthodes d'évaluation seront finalisées par l'Evaluateur indépendant que MCC va recruter.</p> <p>Oui, il est possible de mettre à votre disposition le draft du Plan de S&E. La liste des indicateurs est en cours d'amélioration. Elle va bénéficier aussi d'un affinement avec les résultats de la Revue de Qualité des Données dont les résultats provisoires seront disponibles en janvier 2017 et de ceux des études conceptuelles des projets</p>
6	Section 6, Termes de référence point 2.3 des TDR, page 235	Conception du poste de répartition de 33kv et ligne aérienne de raccordement. Voudrait avoir une idée de la situation et du rôle du consultant.	La conception du poste de répartition 33kV et la construction de la ligne aérienne 33kV de raccordement n'ont pas démarré et donc font partie entièrement de la mission assignée dans les TDR au consultant en termes de conception mais également de supervision et de suivi
7		Quel est l'intérêt que MCA-Bénin II accorde à l'Indemnisation et la réinstallation des personnes affectées par le Projet ?	<p>Ce volet est un volet important pour MCA-Bénin II. Le consultant doit le prendre en compte dans ses analyses afin de proposer des alternatives et des options de réalisation de projet qui minimisent le déplacement, la réinstallation et l'indemnisation des personnes affectées par les projets.</p> <p>Le consultant doit prendre en compte dans sa méthodologie le volet animation et sensibilisation du public qui est à sa charge.</p>

			Mais il revient à MCA-Bénin II de mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et sociale de l'EIES et le plan d'actions de réinstallation de la population réalisés qui couvrent l'aspect indemnisation.
8		L'option B en parallèle en partie avec période de base et l'option A. Quels sont les faits déclencheurs de l'option B.	La décision de faire réaliser l'option B appartient à MCA-Bénin II. Cette décision se fera sur la base des résultats de l'évaluation des propositions du consultant et des résultats concluants de négociations y relatives.
9		Qu'entend-on par EIF?	EIF veut dire « Entry Into Force » et désigne la date d'entrée en vigueur du Compact.
10	TDR Section 6, clause 6.1.1 et 6.1.3	Pourquoi exige-t-on un consultant bilingue alors que le projet a lieu dans un pays francophone et qu'il existe des cabinets de traduction réputés.	A la Section 6 des Termes de référence, il est indiqué que « Tous les membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment l'Anglais et le Français (tous les rapports écrits doivent être rédigés en Anglais et en Français) ». Ces dispositions seront amendées dans les TDR comme ci-après : « le chef de mission doit parler et écrire couramment l'Anglais et le Français. Tous les autres membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment le Français et il est souhaitable qu'ils aient la connaissance de l'anglais ».
11	Section 2, clause 3.3.b	Le nombre total d'hommes-mois nécessaire pour la mission est de 510. Est-ce que cette quantité pourrait être revue à la baisse ou à la hausse et justifié par le Consultant	Les 510 hommes-mois mentionnés à la section 2, clause 3.3 b sont fournis à titre indicatif. L'évaluation de la proposition sera basée sur le nombre d'hommes-mois nécessaire estimés par le consultant.
12		En dehors des CV, le diplôme certifié des consultants et de leur personnel est-il exigé ?	Non, à ce stade le diplôme certifié du personnel n'est pas exigé.

13		La ou les pièces d'identité du personnel est-il exigé ?	Non, les pièces d'identité du personnel ne sont pas exigées.
14		L'ensemble du personnel doit-il être en service au sein de la structure du Consultant ?	Non, il n'est pas exigé que le personnel proposé par le Consultant soit un personnel permanent du Consultant.
15	Section 6, Termes de référence Français, point 2.6, page 245	Pouvez-vous fournir le chronogramme prévisionnel de mise à disposition de l'étude sur la contamination et du programme de travaux de décontamination, qui seront commandités séparément ?	L'étude sur l'évaluation des matières dangereuses durera 36 semaines après le début du contrat. Les TdR sont déjà finalisés et la Demande de propositions sera lancée bientôt. La nécessité et la planification des travaux de décontamination dépendront des résultats de l'étude sur les matières dangereuses.
16	Section 6, TDR en français, Page 316, paragraphe 6.1, Equipe du Consultant	Dans la Section 2 "Proposal Data Sheet", ITC 3,3 (b), figurent: - Supporting Distribution System Engineer (x6) - Supporting Environmental Specialist Dont les profils ne sont pas détaillés en paragraphe 6,1 des TDR, au contraire de tous les autres postes prévus pour mener à bien ce projet. Pouvez-vous s'il-vous-plaît confirmer que ces postes et leurs nombres doivent bien être inclus dans notre réponse, et le cas échéant fournir le descriptif du profil recherché pour chacun ?	Oui ces postes sont confirmés et le nombre prévu est le minima exigé en raison de l'envergure et de l'étendue des travaux. Il n'est pas attendu que leurs profils soient identiques à ceux des Chefs Ingénieurs Réseaux et Distribution et Chef Spécialiste en Environnement tels que décrits dans ladite section des TDR (section 6.1) à qui ils rendent compte. Il s'agit de positions pour des experts juniors qui ont des formations formelles similaires à ceux des Chefs et 5 à 10 ans d'expérience professionnelle pertinente (confère section 6.2 des TDR).
17	Section 2, ITC 3,3 (b) et Section 3, 3,4,1	Pouvez-vous confirmer que les profils clés ne figurant pas dans les grilles d'évaluation de l'option A ne seront pas évalués ?	Seuls les profils clés listés à la Section 3, 3.4.2 seront évalués pour l'option A. Toutefois, les CVs doivent être fournis pour tous les profils clés listés pour l'option A dans la rubrique ITC 3.3 (b) et la Section 6 des TDR.

18	Section 6, TDR en français, Page 248, 3.2.1 Collecte de données et Etude de référence	Pouvez-vous indiquer l'existence d'un SIG à jour à la SBEE, et préciser le cas échéant les régions ou niveaux de tension pour lesquels les données géo-référencées sont disponibles ?	La SBEE dispose d'un SIG mais il revient au consultant de l'améliorer et le mettre à jour tel que requis dans la DP
19	Section 6, TDR en français, Page 248, 3.2.1 Collecte de données et Etude de référence	La collecte exhaustive sur site par levé topographique de tous les éléments décrits dans cette tâche n'est pas réalisable dans un temps compatible avec le chronogramme prévisionnel de l'option de base. Nous soulignons qu'en particulier pour les réseaux souterrains, leur identification a posteriori nécessite une organisation et des équipements particuliers. De même la constitution d'un SIG complet pour une localité telle que Cotonou change significativement la composition de l'équipe pour l'option de base. Enfin, les Consultants n'ont pas connaissance lors de la préparation de leur offre de l'exhaustivité, la compatibilité et du degré de mise à jour des SIG éventuellement existants pour les réseaux décrits. Pouvez-vous clarifier si : - cette tâche consiste réellement à créer un SIG et l'alimenter de manière exhaustive sur l'ensemble des localités concernées par le projet avec toutes les rues, réseaux électriques, réseaux d'eau potable et d'eaux usées, télécommunications, au besoin en effectuant des relevés par DGPS de tous les éléments qui ne seraient pas disponibles dans les SIG des	Il existe à la SBEE un SIG qui n'est pas mis à jour depuis 2015. Il servira de support au consultant et toutes les tâches décrites dans la demande de propositions (DP) et qui sont relatives à l'élaboration, l'amélioration, l'alimentation du SIG sur l'ensemble des localités concernées sont à respecter par le consultant. Il est à préciser que le SIG SBEE existant ne contient pas encore les réseaux d'eau potable et des eaux usées, et le réseau des télécommunications. Le consultant doit se conformer aux exigences de la DP.

		<p>entreprises/ administrations concernées,</p> <p>- elle consiste à collecter les documents et systèmes d'information existants, et les rassembler en un système géo-référencé pré-établi et rendu disponible au Consultant en début de projet avec pour seul objectif de permettre la préparation de DAO précis permettant un chiffrage précis par les Entrepreneurs ?</p> <p>En particulier, l'identification des réseaux souterrains se fera-t-elle uniquement sur la base de plans remis au Consultant ?</p>	
20	<p>Section 6, TDR en français, Page 238, 2.3</p> <p>Projet "Distribution d'électricité"</p>	<p>L'identification des zones où seront réalisés ces branchements est un préalable nécessaire à la finalisation du/des DAO relatifs. Pouvez-vous indiquer si ce travail de Consultance est déjà en cours et le planning de réception des localités/quartiers bénéficiant de nouveaux branchements ?</p>	<p>Ce travail n'a pas encore démarré car il est important que les études de conception commencent d'abord et permettent d'identifier les zones pour lesquelles il y a un besoin de nouvelles connexions. Le Consultant devra suggérer les quartiers où les lignes d'alimentation électrique sont nécessaires et réalisables. La conception de cette partie du programme d'investissement sera entreprise dans le cadre d'une autre mission de consultation et représente une occasion de mener une intervention sociale ciblée en vue d'améliorer l'accès à l'électricité pour les ménages pauvres.</p>
21	<p>3.2.1 (d)</p>	<p>La classe 3.2.1 (d) mentionne la fourniture d'images aériennes. Cette mention n'est pas reprise dans la classe 7.4</p> <p>Pouvez-vous clarifier si la fourniture d'images aériennes fait bien partie des documents à fournir par MCA-BENIN II ?</p>	<p>Oui les images aériennes seront fournies par MCA-Bénin II</p>

22	3.2.3 (c)	<p>La classe 3.2.3 (c) mentionne l'organisation de conditions publiques par l'élaboration des EIES.</p> <p>Pouvez-vous clarifier qui supporter les frais d'organisation de ces consultations et, si à la charge du consultant, une estimation de leur nombre ?</p>	<p>L'organisation des consultations publiques est à la charge du consultant. En fonction de sa méthodologie et après exploitation de la documentation relative à l'étude de faisabilité, il proposera le nombre de consultation à organiser.</p> <p>MCA-Bénin Il pourra l'appuyer à travers des communications sur le programme lors des consultations. Il pourra aussi l'accompagner à répondre à certaines questions lors des consultations.</p> <p>En cas d'audience publique, il revient au Ministère de l'Environnement d'assurer l'organisation. Mais pour l'appréciation de la qualité des rapports déposés par le consultant, il revient à MCA-Bénin II d'inviter les structures qui seront membres du panel d'appréciation.</p>
23	3.3	<p>Pouvez-vous confirmer que le même expert « lignes électriques » peut intervenir et appuyer les équipes du Nord et Sud ?</p> <p>Même question pour l'expert « Spécialiste en sous-stations »</p>	<p>Oui, le même expert « lignes électriques » peut intervenir et appuyer les équipes du Nord et Sud. Il en est de même pour l'expert « Spécialiste en sous-stations ». Toutefois, il est loisible au Consultant de proposer un autre plan d'affectation du personnel s'il en décide ainsi.</p>
24	5.1.2	<p>La durée estimative de l'option A, énumérée au forfait, est indiquée à la classe 5.1.2.</p> <p>Pouvez- vous indiquer comment est supporté le risque en cas de retard de la phase travaux indépendant de la responsabilité du consultant, par exemple en cas de défaillance d'un entrepreneur ?</p>	<p>Conformément aux dispositions du FIDIC Livre rouge</p>

25	6.1.1 et 6.1.2	<p>Certains profils décrits en ITC 3.3(b) ne figurent pas dans les sections 6.1.1 et 6.1.2 (supporting Distribution System Engineers x6 et Supporting Environmental Specialist)</p> <p>Pouvez-vous fournir le détail des profils manquants ?</p>	<p>Même réponse que la question n° 16</p> <p>Oui ces postes sont confirmés et le nombre prévu est le minima exigé en raison de l'envergure et de l'étendue des travaux.</p> <p>Il n'est pas attendu que leurs profils soient identiques à ceux des Chefs Ingénieurs Réseaux et Distribution et Chef Spécialiste en Environnement tels que décrits dans ladite section des TDR (confère section 6.1) à qui ils rendent compte. Il s'agit de positions pour des experts juniors qui ont des formations formelles similaires à ceux des Chefs et 5 à 10 ans d'expérience professionnelle pertinente (confère section 6.2 des TDR).</p>
26	Section 3 Qualification and Evaluation Criteria 3.4.1	<p>Nous notons que certains experts clés ne sont pas évalués. Pouvez-vous confirmer cela ?</p>	<p>C'est exact. Seul le personnel clé listé dans la Section III, 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.3 (pour la période de base, l'option A et l'option B respectivement) sera évalué par le panel technique d'évaluation. Toutefois, conformément aux dispositions de la demande de proposition, les CVs doivent être fournis pour tout le personnel clé.</p>
27		<p>Comment est prévue l'identification des personnes lors du processus itératif de minimisation des réinstallations (cadastre disponible ?)</p>	<p>Ces préoccupations nous ont obligés à faire recours à votre compétence. Les résultats de l'analyse des options et des variantes que vous aurez à mener, nous permettront de minimiser les réinstallations.</p> <p>L'option favorable choisie nous permettra de connaître les parties réellement affectées par le</p>

			<p>projet.</p> <p>Il n'y a pas de cadastre disponible auprès de MCA-Bénin II.</p> <p>MCA-Bénin II peut mettre à votre disposition quelques photos aériennes.</p>
28		<p>Quelles sont les conditions de levée des options A et B ? existe-t-il une grille d'évaluation des livrables de la période de base justifiant la levée des options A et B ?</p>	<p>La décision de faire réaliser les options A et B appartient à MCA-Bénin II. Cette décision se fera sur la base des résultats de l'évaluation des propositions du consultant et des résultats concluants de négociations y relatives.</p> <p>La décision de faire réaliser l'option A dépendra aussi de la performance du Consultant pendant la période de base.</p>
29		<p>Quel est le niveau de compréhension requis des experts dans la langue anglaise ? Y a-t-il une différence possible de revenu entre le personnel clé et le personnel complémentaire ?</p>	<p>A la Section 6 des Termes de référence, il est indiqué que « Tous les membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment l'Anglais et le Français (tous les rapports écrits doivent être rédigés en Anglais et en Français) ».</p> <p>Ces dispositions seront amendées dans les TDR comme ci-après : « le chef de mission doit parler et écrire couramment l'Anglais et le Français. Tous les autres membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment le Français et il est souhaitable qu'ils aient la connaissance de l'anglais»</p> <p>La question relative au revenu relève de la politique du Consultant.</p>

30		Quelle est la date prévisionnelle de démarrage du projet ? (A savoir la période de base ?)	A titre indicatif, Décembre 2016-
31		Quels sont les types de compteurs souhaités ? Sont-ils des compteurs communicants à terme ? (Notamment dans les requis demandés dans la phase B)	Le consultant doit proposer les équipements de mesure et de collecte des indicateurs listés dans les TDR Les compteurs souhaités sont de types intelligents donc communicant en raison de la télégestion prévue.
32		Quelle est la responsabilité du MCA - Benin II si les tiers aux projets (ABE, Instances Gérant des indemnités) prennent du retard et occasionnent un retard subséquent du consultant ?	MCA-Bénin II prendra toutes les dispositions pour prévenir ces situations, et le cas échéant situera à chaque fois les responsabilités.
33		Dans les Termes de Références (TdR), les tableaux du nombre total (estimé) d'homme-mois pour chaque position d'experts présente parfois des chiffres entre parenthèse dans la colonne "Category of Consultant". Questions: - Est-ce que ces chiffres désignent le nombre (physique) d'experts à mobiliser pour lesdites catégories d'experts ? Si non, veuillez nous préciser leur signification. - Veuillez nous transmettre la qualification des catégories d'experts suivants, qui manquent au paragraphe 6.0 « Staffing and key personnel » : o Supporting Distribution System Engineers (Période de base) ; o Supporting Environmental Specialist (Période de base) ; o Communications / Outreach Specialist (Option A) ; o Geographic Information Specialist (Option A)	Oui, ce sont les nombres d'experts minima prévus et requis par catégorie de consultants qui y sont fixés. Les qualifications des Supporting Distribution Engineers et du Supporting Environmental Specialist pendant la période de base sont similaires à celles des Chefs Ingénieurs Distribution et Chef Spécialiste en Environnement mais avec entre 5 à 10 ans d'expérience professionnelle pertinente (confère section 6.2 des TDR). En ce qui concerne le Spécialiste en Communication/Relations Publiques et le Spécialiste en Information Géographique pour l'option A, les qualifications sont identiques à celles des Spécialistes occupant les mêmes positions pendant la période de base.

34	Page 46	<p>Le formulaire TECH 6 exige que le soumissionnaire ne présente pas plus de 50 pages pour cette rubrique.</p> <p>Questions : - Est-ce que les 50 pages englobent toutes les périodes (période de base, option A et - Page 2 - option B) ? Ce qui nous semblerait extrêmement limité.</p> <p>- Dans le cas contraire, jusqu'à combien de pages sommes-nous permis d'élaborer pour cette rubrique pour les 3 périodes (période de base, option A et option B) ?</p>	<p>Compte tenu de la complexité de la présente mission qui porte sur trois périodes chacune avec ses spécificités, la description de l'approche et de la méthodologie et du plan de travail pour mettre en œuvre la mission pourrait dépasser les 50 pages requises sans toutefois dépasser 125 pages.</p>
35	Page 235	<p>Le rapport final des études de faisabilité du renforcement du réseau de distribution du Bénin devrait être fourni aux soumissionnaires intéressés dans le cadre du document d'appel d'offres. Ce document n'est cependant pas joint aux Termes de Référence (TdR).</p> <p>Question : Pourriez-vous nous en fournir une copie?</p>	<p>Oui ce document est disponible et accessible sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)</p>
36	Page 236	<p>La sous-activité "Amélioration Générale du Réseau" porte exclusivement sur le réseau de Cotonou et ses environs. Question : Cette sous-activité ne devrait-elle pas être reprise sous l'activité "Renforcement du réseau du réseau électrique de Cotonou?"</p>	<p>Cette sous activité est concentrée sur Cotonou donc peut bien évidemment être reprise sous l'activité renforcement du réseau électrique de Cotonou. Cependant il est un volet important d'amélioration qui prendra en compte surtout beaucoup de quartiers et zones périphériques de Cotonou non desservis ou mal desservis et aidera à supprimer de nombreuses toiles d'araignées constituant des nids d'insécurité.</p>
37	Page 238	<p>Le consultant est censé concevoir l'extension du réseau général de distribution proposée à Cotonou. Cependant l'élaboration du programme et du processus de densification du réseau de Cotonou ne relève pas de sa responsabilité (voir note de bas de page). Question : Pourriez-vous clarifier les limites des prestations du</p>	<p>Ici les travaux de conception du consultant doivent proposer une étendue de rayonnement des postes de distribution, leur positionnement dans les localités concernées et les dimensionner pour satisfaire les besoins actuels et futurs en puissance des localités concernées et y assurer une bonne qualité de tension.</p>

		Consultant pour ce sous-volet?	
38	Page 23	<p>Le sixième sous-volet de la sous-activité "renforcement de la fiabilité du réseau de Cotonou" porte sur la modification du poste 63 kV de Bohicon. Bohicon étant situé à plus de 100 km au Nord de Cotonou.</p> <p>Question : Cette sous-activité ne devrait-elle pas être reprise sous l'activité "Renforcement du réseau électrique au niveau régional"?</p>	<p>Il est vrai que cette 6^{ème} sous activité pourrait être logée sous l'activité 'Renforcement du réseau Régional', toutefois il a été prévu que le consultant propose de manière efficiente une organisation des lots à soumettre à l'approbation de MCA-Bénin II.</p>
39	Page 248	<p>Le rapport sur l'évaluation des matières dangereuses fait partie des documents qui devraient être fournis aux soumissionnaires pendant la période de préparation des propositions. Cependant, il est précisé que le démarrage de l'étude est prévu pour août 2016. Nous en concluons que ce document ne sera pas disponible pendant la période de préparation des propositions.</p> <p>Question : Est-ce que vous pouvez confirmer ce point ?</p>	<p>Nous confirmons que ce document ne sera pas disponible pendant la période de préparation des propositions.</p> <p>Mais l'indisponibilité de ce document n'affectera pas outre mesure la conception des propositions.</p> <p>Cette étude intéresse plus le volet production d'énergie, Toutefois du PCB pourrait concerner les vieux transformateurs dans les sous-stations existantes.</p>
40	Page 251	<p>Nous comprenons que les images aériennes ortho mosaïques d'une résolution de 5 cm ou plus pour chacune des 2 activités (de planification) seront fournies gratuitement au Consultant par le Client.</p> <p>Question : Est-ce que vous pouvez confirmer ce point ?</p>	<p>Oui, ces images seront fournies gratuitement au Consultant.</p>
41	Page 251	<p>Il est demandé de valider les simulations de la répartition des charges des rapports existants dans les zones du projet. Le consultant considère que les charges à prendre en considération sont déjà définies et</p>	<p>Oui les charges sont déjà définies et les résultats de simulation de la répartition des charges effectuée lors de l'étude de faisabilité sont disponibles. Il s'agira pour le consultant de reprendre la simulation sur la base des mêmes charges définies et de valider ou de</p>

		qu'il n'est par conséquent pas demandé au Consultant de procéder à des études de la demande en électricité. Question : Est-ce que vous pouvez confirmer ce point ?	corriger les résultats précédents obtenus à l'aide du Neplan.
42	Page 279	La note de bas de page précise qu'il faut envisager de prendre part à 8 réceptions en usine... Question : Ce nombre est-il fixé pour l'ensemble des travaux du projet ou par lot? Pourriez-vous préciser ce point?	Afin de s'assurer d'une base identique d'évaluation des réceptions en usine à chaque consultant potentiel, le nombre huit (08) a été fixé de manière uniforme pour tous. Cependant à la mise en œuvre, si MCA-Bénin II sollicite plus de huit (08) réceptions en usine, le supplément sera payé sur la base des taux applicables par mission proposés par le consultant potentiel qui aura été retenu.
43	Page 306	Il est indiqué que "... tous les rapports définitifs seront soumis simultanément en Anglais et en Français". Questions : - Est-ce que la notion « tous » fait allusion à tous les livrables énumérés au point 4.0 à partir de la page 290 des TdRs ? Si cela n'est pas le cas, veuillez nous indiquer les documents concernés à élaborer dans les deux langues. - Est-ce que les DAO relatifs aux travaux de construction devront également être produits en Français et en Anglais ? Dans ce cas, quelle sera la version qui fera foi en cas de divergence	Oui, tous les rapports définitifs seront soumis simultanément en Anglais et en Français". Et bien sûr cela concerne tous les livrables énumérés au point 4.0 à partir de la page 290 des TdRs. Oui, tous les DAO relatifs aux travaux de construction devront également être produits en Français et en Anglais simultanément, et en cas de divergence, la version anglaise fera foi.
44	-	Relations avec CEB : sur le territoire du Bénin, les installations de transport sont la propriété de CEB. Le projet prévoit de nombreuses interventions sur les équipements de CEB. Les services centraux de CEB sont au Togo. Quelles sont les dispositions opérationnelles prises par MCA pour s'assurer de la disponibilité de CEB ?	Il est prévu la signature d'un accord de mise en œuvre entre MCA-Bénin II et la CEB. Cet accord précisera les droits et responsabilités de chaque partie. MCA-Bénin II accompagnera le Consultant potentiel pour les questions de disponibilité de la CEB qui a une représentation Régionale au Bénin. Les dispositions seront prises par MCA-Bénin II et les

		Est- ce que le bureau de CEB à Cotonou sera habilité à réagir aux rapports / notes techniques préparés par le Consultant ou bien est-ce que tout sera traité par la direction centrale de CEB au Togo. Confirmer que les 2 semaines de réponses aux livrables du Consultant incluent les réactions de CEB.	rapprochements nécessaires effectués pour assurer la disponibilité de la CEB. Les 02 semaines de réponses aux livrables du Consultant incluent bien les réactions de la CEB.
45		Quelles sont les conditions de levée des options A et B ? existe-t-il une grille d'évaluation des livrables de la période de base justifiant la levée des options A et B ?	La décision de faire réaliser les options A et B revient à MCA-Bénin II. Cette décision se fera sur la base des résultats de l'évaluation des propositions du consultant et des résultats concluants de négociations y relatives. La décision de faire réaliser l'option A dépendra aussi de la performance du Consultant pendant la période de base.
46		Quel est le niveau de compréhension requis des experts dans la langue anglaise ? y a-t-il une différence possible de revenu entre le personnel clé et le personnel complémentaire ?	A la Section 6 des Termes de référence, il est indiqué que « Tous les membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment l'Anglais et le Français (tous les rapports écrits doivent être rédigés en Anglais et en Français) ». Ces dispositions seront amendées dans les TDR comme ci-après : « le chef de mission doit parler et écrire couramment l'Anglais et le Français. Tous les autres membres de l'équipe du Consultant doivent parler et écrire couramment le Français. La connaissance de l'anglais est souhaitable » La question relative au revenu relève de la politique du Consultant.

47		A partir de quel délai un soumissionnaire dont l'offre technique n'est pas sélectionnée recevra l'information	Les soumissionnaires dont l'offre technique n'est pas sélectionnée recevront l'information à la fin de l'évaluation technique et la réception de l'avis de non objection de MCC mais avant l'ouverture des propositions financières.
48		<p>Will the price include WHT & VAT?</p> <p>The taxes will include both foreign and local or only local currencies?</p> <p>How much is the taxes %?</p>	<p>The Compact (the financial agreement funding MCA-Benin activities) does not pay tax and every contract implemented under the Compact is tax exempted. Non resident entities do not pay tax (VAT, income taxes, other taxes on profit or business, customs duties, import/export taxes, etc). Nevertheless, national consultants and companies are to pay their local taxes (income taxes, other taxes on profit or business) but are VAT exempted. Non resident and resident entities have to pay local labour & social duties.</p> <p>For the social duties, the employer must pay 14,6% of the salaries.</p>
49	Section 6, Terms of Reference (TOR), paragraph 3.2.1, page 146	Please note that we have not yet received the following important documents, although in the Terms of Reference, par. 3.2.1, page 146, it is stated that these documents will be provided during proposal preparation period: • "Final Feasibility Study for Distribution System Rehabilitation and Extension; Network Distribution Development and Distribution Dispatch Control Center(s)". Prepared by Cardno-Fichtner on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015. • "Bénin II - Cadre de politique de réinstallation - Projet d'accès à l'énergie/Projets routiers, version finale". Prepared by URS on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015. Considering the important volume of work to be	<p>Tous ces rapports/documents peuvent être téléchargés sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)</p> <p>La date de dépôt des propositions sera prorogée de 06 semaines à partir de la date de publication des réponses aux questions. La DP sera amendée en conséquence.</p>

		done for the preparation of this proposal, and due to the fact that these documents are essential in the preparation of the proposal, we would like to have your acceptance to extend the proposal period by four (4) weeks. This extension period would enable us to provide you with a quality proposal to entirely meet your expectations.	
50		Nous comprenons qu'au contraire des offres techniques qui sont pondérées par option tel qu'indiqué page 36, les offres financières des 3 options sont additionnées sans pondération pour constituer un montant total qui une fois rapporté à l'offre la plus basse comptera pour 20% dans la note finale. Pouvez-vous nous confirmer que cette compréhension est correcte ?	Oui nous confirmons que pour la proposition financière c'est le montant total des propositions pour les 3 périodes qui sera évaluée et le poids de la proposition financière dans le score combiné du consultant est de 0,2.
51		Quelles sont les attentes / exigences sur la localisation des personnels clé et non clé ? Est-il attendu que les équipes du Consultant soient basées à Cotonou (leaders et autres experts) ou est-il acceptable d'avoir une équipe distante effectuant des missions régulières au Bénin ?	Conformez-vous strictement aux prescriptions de la DP. Le personnel Clé et non Clé doit être sur place et réparti sur les deux zones globalement retenues. Il appartient au consultant potentiel de bien planifier leur séjour (Durée et Tâches Spécifiques).
52		Y a-t-il une exigence cible de répartition entre le personnel local et le personnel international ?	Se conformer strictement aux prescriptions de la DP
53		Y a-t-il une exigence cible de répartition de la charge de travail dans l'option B, les charges estimatives étant toutes inférieures à la durée totale de l'option A ?	Les charges de travail sont indiquées dans la D.P pour chaque expert. La réponse à cette question relève de la qualité des propositions du consultant. Le choix est laissé au

			consultant pour une proposition optimale.
54		Y a-t-il une exigence cible de répartition de la charge de travail dans l'option B, les charges hommes-mois estimatives étant de 12 mois et la durée totale de l'option B étant de 56 mois ?	Le total des charges de travail estimatives des experts pour l'option B est de 36 H/M
55		Est-il possible, dans le personnel-clé 'Resident Engineers, Environmental Specialist, Health and Safety Specialist', dont les effectifs cibles sont de 3 personnes, de réduire le nombre de personnes impliquées à 2, pour une mutualisation optimisée ?	Se conformer aux prescriptions de la DP
56	Section 5-GCC 4.5 p. 112	"A resident project manager shall be required for the duration of this Contract. " Est-ce que le "Project manager" désigné pour la période de base et l'option A doit résider au Bénin ? Est-ce que le « Task manager » désigné pour l'option B doit résider au Bénin ?	Oui, les "Project manager" désignés pour la période de base et l'option A doivent résider en permanence au Bénin pendant la durée du Contrat. Par contre, le « Task manager » pour l'option B peut ne pas résider en permanence au Bénin pendant la durée du contrat.
57	Section 1-3.7 (a) p. 14	"The fees for the Services and any other payments to the Consultant, its agents or employees provided hereunder, shall be exempt from the payment of Taxes to the extent permitted and as set forth in the Compact." Est-ce qu'un sous-traitant ayant une société de droit béninois sera exempté d'ajouter la TVA sur les honoraires qu'il facture au Consultant signataire du contrat de services avec MCA Benin I	Un sous-traitant ayant une société de droit béninois sera exempté aussi exempté de la TVA car tous les contrats mis en place en vertu du Compact sont exonérés d'impôt mais il doit payer les impôts sur revenus des personnes physiques et des sociétés et les contributions sociales. Par conséquent, ce sous-traitant est exempté d'ajouter la TVA sur les honoraires qu'il facture au Consultant signataire du contrat de services avec MCA Benin II.

58	Section 6, 2.3 page 137	<p>A la sous-activité "Natitingou Network Modifications", il est mentionné que "The new 33 kV substation and the related OHL connection is already under design, but is included in this package to make sure that it is finished when the solar PV plant in Natitingou is built. (p.137)". Quel est l'état d'avancement de la conception de ladite sous-station et de sa ligne aérienne ?</p> <p>Est-ce que cette tierce partie fournir tous documents requis pour le dossier d'appel d'offres ?</p>	<p>Les activités liées à la conception et à la mise en œuvre de la sous station ou de la ligne 33kV n'ont pas du tout avancé et font donc partie intégrante des tâches assignées au consultant.</p>
59	Section 2- ITC 7.2 (p.30)	<p>Il est indiqué "...Benin mainly in the following townships Cotonou for the Base Period, with periodic visits to Porto-Novo, Natitingou, Parakou, Djougou and Bohicon (p.30)". Les Termes de références ne précisent pas les activités prévues dans la ville de Bohicon.</p> <p>Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les activités à réaliser par le Consultant à Bohicon</p>	<p>Au point 2.3 des TDR (version française), page 239, le sixième sous-volet porte sur la modification du poste de répartition de 63 kV de Bohicon. Il faut également un nouveau poste de transformation 63/15 kV de 20 MVA à la sous-station de Bohicon (Cf. page 239).</p>
60	Section 6- 3.2.1 (p.146)	<p>Pourriez-vous mettre à notre disposition la version anglaise du rapport "Final Feasibility Study for Distribution System Rehabilitation and Extension; Network Distribution Development and Distribution Dispatch Control Center(s)" de Cardno-Fichtner?</p>	<p>Oui les rapports sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)</p>
61	Section 6- 2.6 (p.142)	<p>"A Resettlement Policy Framework ("RPF") was also developed separately." Pourriez-vous mettre à notre disposition les versions anglaise et française de ce document ?</p>	<p>Un cadre de politique de réinstallation a été réalisé. Ce cadre de politique peut être consulté sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj).</p>

62	Section 6-3.2 (p.145)	"The end result of this process should be the submission by the Consultant of self-standing specifications, detailed designs, and bills of quantities necessary for the issuance of Invitation for Bids ("IFB"), and to provide instructions to bidders to prepare their bids and to complete the works within the Compact period." Est-ce que les documents doivent être soumis en français et anglais?	Les versions finales des documents doivent être soumises en Anglais et en Français après la validation par MCA-Bénin II des rapports provisoires qui seront uniquement en Français.
63	Section 6-3.2.1 (p.146)	"These documents will be provided to bidders during the proposal preparation period. These documents include but are not limited to the following: Final Feasibility Study for Distribution System Rehabilitation and Extension; Network Distribution Development and Distribution Dispatch Control Center(s)". Prepared by Cardno-Fichtner" "Bénin II - Cadre de politique de réinstallation - Projet d'accès à l'énergie/Projets routiers, version finale". Prepared by URS" Pourriez-vous mettre à notre disposition les versions anglaise et française de ces documents ?	Oui les rapports sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)
64	Section 6-3.2.1 (p.146-147)	"The Consultant shall collect additional baseline data: base maps and metered data from SBEE, CEB and MERPMDER, updated at the beginning of the project, electricity networks topology, as built drawings of SBEE and CEB buildings and equipment, street layout, general topography, locations of other utilities (water and sewer and telecommunications), population and geology and geotechnical data, design standards, etc." Est-ce qu'une analyse des données existantes a été faite? Dans	La plupart des inquiétudes énumérées ici ont leur réponse dans le rapport d'étude de faisabilité CARDNO & FITCHNER. Des compléments d'informations seront fournis aux Consultants si requis.

		l'affirmative, pourrions-nous avoir les résultats de cette analyse ? Pourriez-vous nous transmettre la liste inventaire des dessins disponibles sur les infrastructures existantes ? Est-ce que les plans des infrastructures existantes sont archivés dans un système centralisé au niveau de la CEB et de la SBEE ? Dans l'affirmative, quel système est utilisé au niveau de chacune des structures ?	
65	Section 6 - 3.2.3 (p.152)	Est-ce que des Termes de références pour les études d'impact environnemental ont été validés par l'Agence Béninoise de l'Environnement ? Dans l'affirmative, pourriez-vous s'il vous plait mettre à notre disposition les différents Termes de références ?	Les TdR de l'Etude d'impact environnementale ont été validés par l'ABE. La version portant la mention « validé » est disponible à MCA-Bénin II. (cf. question 2) Les TdR validés par l'ABE seront mis à votre disposition.
66	Section 6- 3.2.2 (p.152)	"The control of storm water around, on, and leading off-site will be very important as some sites are prone to flooding. The Consultant should assess the need for engineering/ design in regard to storm water drainage" Est-ce que le Consultant doit inclure dans son prix l'ingénierie du drainage des eaux pluviales?	Oui, les soumissionnaires doivent proposer une liste complète de personnel requis pour exécuter les travaux décrits dans les Termes de référence. Toutefois, ils ne sont pas tous considérés comme personnel clé et l'étude relative à l'assainissement n'est pas une composante importante des travaux techniques.
67	Section 6- 3.2.4 (p.158)	"The end result of Consultant's design work shall include a fully developed set of design and specification documents that are consistent with the use of FIDIC Red Book. The Consultant shall also prepare the evaluation and qualification criteria for contractor prequalification if a two stage bidding process is used." Est-ce que les documents doivent être soumis en français et anglais?	Les versions finales des documents doivent être soumises en Anglais et en Français après la validation par MCA-Bénin II des rapports provisoires qui seront uniquement en Français.

68	Section 6-3.3 (p.160)	<p>"Each of the three project teams will have Resident Engineers who are experienced electric power distribution engineers. The Northern and Southern Teams will also include a specialist in substations and a specialist in lines. In the case of the Southern team, there will also be a specialist on underground cables. The Dispatch Team will need to have experience in the design and construction of electricity dispatch centers of similar size and magnitude." Nous comprenons que l'équipe technique se compose comme suit: 1 ingénieur résidant zone Nord, 1 ingénieur résidant zone Sud, 1 ingénieur sous-station zone Nord-Sud-Dispatch, 1 ingénieur ligne zone Nord-Sud-Dispatch, 1 ingénieur câble sous-terrain zone Sud-Dispatch, 1 ingénieur résidant dispatch center, 1 ingénieur I&C zone Dispatch et 1 ingénieur communication zone Dispatch. Pourriez-vous confirmer cette composition ? Dans la négative, veuillez s'il vous plait nous apporter des clarifications.</p>	<p>Veillez vous référer au ITC 3.3(b), page 27 de la demande de propositions et au tableau de personnel-clé requis pour l'option A.</p>
69	Section 5.1.3, page 191	<p>Regarding the planning of Option B period activities, in the Section 5.1.3, page 191 of the Terms of Reference (TOR) it is indicated that the total duration of the activities is 56 months. The Payment Schedule, page 195, indicates that the completion report for system installation is due 32 weeks (8 months) after the Notification to Proceed, followed by monthly monitoring reports for 36 months, which gives a total duration of 44 months. The programme indicated on page 172 of the TOR, indicates a total duration of 2 years for the Phase 1, 6 months for the Phase 2, and 2 years for the Phase 3A/3B, which gives a total duration</p>	<p>A la page 145 de la DP, le chronogramme d'action précise que l'ensemble des tâches et activités de l'option B dureront en moyenne 54 mois et à la page 191, le tableau Option B contract duration qui présente une décomposition des durées par activité de l'option B, fixe le maximum de délai à 56 mois. La proposition du potentiel consultant devra s'y conformer.</p>

		of 50 months. In order to prepare the Work and Deliverables Schedule for the Option B period, please clarify the duration of the tasks and activities, as well as the total duration of the services under Option B.	
70	Section 6-6.1.2 (p.160)	<p>"The teams will also be supported by an Environmental Specialist, a Resettlement / Social Specialist, and a Health and Safety ("EHS") Specialist. The Consultant must designate one Lead Environmental/Social/Health and Safety Specialist. Additional EHS inspectors reporting to the EHS Specialist may be required".</p> <p>Nous ne comprenons malheureusement pas le sens du texte ci-dessus. Pourriez-vous s'il vous plait apporter des précisions sur la composition des équipes "EHS" dans chacune des zones d'intervention à savoir Zone Nord, Zone Sud et Zone Dispatch (nombre et profils des experts) ?</p>	<p>Pour la coordination des activités du spécialiste de l'environnement, du spécialiste social ou de réinstallation, et du spécialiste en santé, hygiène et sécurité («EHS») par zone, un «chef d'équipe» est nécessaire. Ce chef d'équipe peut être de l'une des spécialités citées ci-dessus. Des Inspecteurs EHS qui rendront compte au Spécialiste EHS pourraient être nécessaires.</p>
71	Section 6-3.4.4 (p.175-176)	<p>Text: 1: "Upon successful identification of the necessary equipment, location, and frequency for the Data Collection System, the equipment will need to be installed. If MCA-Benin II elects to exercise the Option, the Consultant shall be responsible for providing and installation of the equipment, verification of proper functioning, and initial readings of the equipment in order to ensure that the installed equipment can be sustainably used by SBEE both during the Compact as well as after its completion." (p.175)</p> <p>Text 2: "Other tasks to complete during the</p>	<p>Conformément à ce qui est dit au 3.4.4., MCA-Bénin II peut requérir du consultant qu'il fournisse les équipements.</p> <p>There are two data collection systems, the autonomous data collection system, which will collect monitoring and evaluation data for the independent evaluation and SBEE in the short term, and the integrated data collection system, which will essentially be the National Dispatch and Control Center, part of the Compact Program.</p> <p>MCA-Benin II WILL require the consultant to both furnish AND install the equipment for the autonomous</p>

	<p>implementation of Option B are listed below:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Review of autonomous data collection systems currently operating at SBEE and CEB; 2. Preparation of a timeline / implementation calendar for the data collection plan; 3. Costs Estimates and Bills of Quantities for the hardware and software options Section 6. Terms of Reference RFP-PP1-UCF-FDP-10 Distribution: design, supervision and monitoring Page 176; 4. Preparation of the installation maps for the autonomous data collections systems in the urban and rural zones with SBEE, CEB, MCA Benin-II and the MCC Independent Evaluator. 5. Authorizations and permits for the installations of autonomous data collection systems; 6. Preparation of final reports for the design, calendar, costs estimates, progress reports and additional reports requested by MCC and MCA-Benin II; 7. Inspections of the data collection systems before their installations; 8. Supervision of the installations; 9. Verification and analysis of the data; 10. Preparation of the technical specifications to add to the request for proposals for data collection 	<p>data collection system. Item number 8 in this list should read “Installation of the autonomous data collection system.” The consultant will be required to develop technical inputs for the integrated data collection system, which will feed into the construction document for the National Dispatch and Control Center (which will be designed and constructed by a separate consultancy).</p>
--	--	---

		<p>systems integrated in SCADA systems, inverters and additional electrical equipment purchases planned during the implementation of the Compact."(p.176).</p> <p>Les éléments soulignés dans les textes 1 et 2 semblent contradictoires. Le texte 1 indique que le Consultant est responsable de la fourniture et de l'installation des équipements. Le texte 2 indique que le Consultant est responsable de l'inspection des équipements à installer et de la supervision de leur installation. Pour notre part, nous comprenons que la responsabilité du Consultant est celle décrite au texte 2. La fourniture et l'installation des équipements sera faite par une tierce partie. Il nous semble en effet difficile d'inclure dans notre prix les coûts de fourniture et d'installation des équipements sans avoir au préalable conçu le système de collecte des données et spécifié les équipements. Par ailleurs, nous comprenons que la présente demande de proposition ne fait pas l'objet d'un contrat de fourniture et d'installation de matériels et d'équipements. Est-ce que notre compréhension (texte 2) est exacte ? Pourriez-vous apporter des précisions sur cette clause ?</p>	
72		<p>The evaluation criteria, specified in the Section 3 of the Request for Proposals, indicate that only the qualification of the key personnel (for the base period as well as the Options A and B) will be evaluated for the technical score. However, in the Terms of Reference, there is a detailed description of the qualifications of the non-key personnel. Please clarify whether the</p>	<p>The RFP indicates clearly that only the key personnel will be evaluated</p> <p>Néanmoins la proposition financière doit intégrer tout le personnel qui interviendra sur la mission.</p>

		proposal will be evaluated on the qualifications of the non-key personnel, and, if affirmative, what weight will be assigned to this criterion.	
73		Does the proposal have to include the CV of non-key personnel in the format specified in the Form Tech-11?	Yes
74		Please indicate whether among the Supporting Distribution System Engineers (six required for the base period), some technicians with extensive pertinent experience can be proposed instead of engineers?	Les qualifications des Supporting Distribution Engineers pendant la période de base sont similaires à celles des Chefs Ingénieurs Distribution mais avec entre 5 à 10 ans d'expérience professionnelle pertinente (confère section 6.2 des TDR).
75	Section 6, terms of reference, paragraph 4.3, page 190	The Section 4.3 of the TOR indicates that only the final reports have to be presented in both French and English, while the draft reports shall be presented in French only. Please confirm.	YES
76		Can the monthly and quarterly reports be presented in electronic format only and in French only?	Yes the monthly and quarterly reports can be presented in electronic format and in French.
77	Section 6, paragraph 3.2.1, page 146	"In the TOR, par 3.2.1, page 146, it is stated that the following documents will be provided during proposal preparation period: • "Final Feasibility Study for Distribution System Rehabilitation and Extension; Network Distribution Development and Distribution Dispatch Control Center(s)". Prepared by Cardno Fichtner on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015. • "Bénin II - Cadre de politique de réinstallation - Projet d'accès à l'énergie/Projets routiers, version finale". Prepared by URS on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015.	Oui les rapports sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)

78	Section 6, Terms of Reference (TOR), paragraph 3.2.1, page 146	<p>We reiterate our previous request for the following documents, which were supposed to be attached to the present Request for Proposals (see the TOR, par 3.2.1, page 146):</p> <p>1) "Final Feasibility Study for Distribution System Rehabilitation and Extension; Network Distribution Development and Distribution Dispatch Control Center(s)". Prepared by Cardno-Fichtner on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015.</p> <p>2) "Bénin II - Cadre de politique de réinstallation - Projet d'accès à l'énergie/Projets routiers, version finale". Prepared by URS on Behalf of the Millennium Challenge Corporation, 2015.</p> <p>In order to assist us in preparation of the proposal, kindly please provide the above documents.</p>	<p>Oui les rapports sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj)</p> <p>Une mise à jour du site sera faite à la diffusion des présentes réponses aux questions de clarification des soumissionnaires potentiels.</p>
79	Section 6, Terms of Reference (TOR), paragraph 3.1, page 144	<p>In the section 3.1 of the Terms of Reference (TOR), page 144, it is stated:</p> <p><i>Base Period - These tasks focus on the development of <u>detailed construction designs/specifications</u> of the distribution works to be implemented in Benin's electricity ...</i></p> <p>We understand that, as stated in the Section 3.2.2 of the TOR, the Consultant has to prepare <u>performance specifications and design</u>, to be incorporated in the Tender documents for the Design-Bid-Build (D-B-B) contracts. The performance specifications and the</p>	<p>Toute l'activité de conception, de supervision et de collecte des données telle que spécifiée dans la DP relève complètement de la responsabilité du Consultant.</p> <p>Le résultat final des travaux de conception du Consultant doit comprendre un ensemble de documents de conception et des spécifications entièrement élaborés, prêts pour la construction et qui sont conformes à l'usage prescrit par le FIDIC Livre Rouge (cf. tâche, 4, page 158 de la demande de propositions).</p> <p>Les livrables indiquent également clairement les</p>

		design should be prepared in sufficient detail to define the scope and nature of the work, and to allow the bidders to prepare their bids. The detailed <u>construction design is to be carried out by the D B-B contractors</u> after the award of contracts, and reviewed by the Consultant. Kindly please confirm our understanding	exigences pour les rapports de conception, les études environnementales et les documents de construction (cf. Section IV des Termes de référence).
80		Certain tasks to be performed under the Option B should actually be carried out during the Base period (design of the monitoring equipment and the inclusion of the monitoring equipment in the construction contract DAO), as well as during the Option A period (supervision of the monitoring equipment installation and commissioning). It is our understanding that MCA-Bénin II will have to exercise the Option B early during the Base period. Kindly please confirm our understanding.	Option B will start during the base period as soon as possible.
81		In the Section 3.4.1 of the TOR it is stated: ... <i>Phase 1: The Consultant shall install autonomous data collections systems on selected feeders and distribution equipment....</i> It is our understanding that the Consultant shall design the systems and <u>supervise their installation by the D-B-B contractors</u> , but will not <u>install</u> the equipment. Kindly please confirm	See response to question 71.
82		In the Section 3.4.1 of the TOR, page 172, there is mention of an autonomous and of an integrated data collection system. The autonomous system is under the	See response to question 71.

		responsibility of the Consultant, should Option B be exercised by MCA-Bénin II. Please clarify who is responsible for the design and installation of the integrated data collection system, and how the deployment of the integrated system will be coordinated with the deployment of the autonomous data collection system.	
83		<p>Please clarify the following aspects of the tax exemptions agreed under the Compact:</p> <ul style="list-style-type: none"> • If employees of a non-resident consultant may work in Benin for lengthy periods without triggering permanent establishment issues for corporate tax purposes i.e. can the expats work in Benin and not be employed by an entity registered there? • If employees of a non-resident Consultant may work in Benin for lengthy periods without being subject to any individual/employee/other taxes; • If corporate withholding tax will be deducted from the payments made to the Consultant (ordinarily this is expected to be 12%); • If the Consultant is liable to appoint a VAT representative in Benin, which would account for the VAT on the supply 	<p>Please, note that all MCC funding is free from payment or imposition of any existing or future taxes, duties, levies, contributions or other similar charges (but not fees or charges for services that are generally applicable in Benin, reasonable in amount and imposed on a non-discriminatory basis) (“Taxes”) of or in Benin (including any such Taxes imposed by a national, regional, local or other governmental or taxing authority of or in Benin). Specifically, and without limiting the generality of the foregoing, MCC Funding will be free from the payment of (i) any tariffs, customs duties, import taxes, export taxes and other similar charges on any goods, works or services introduced into Benin in connection with the Program; (ii) sales tax, value added tax, excise tax, property transfer tax and other similar charges on any transactions involving goods, works or services in connection with the Program, (iii) taxes and other similar charges on ownership, possession or use of any property in connection with the Program, and (iv) taxes and other similar charges on income, profits or gross receipts attributable to work performed in connection with the Program and related social security taxes and other similar charges on all natural or legal persons performing work in connection with the Program except (1) natural persons who are</p>

			<p>citizens or permanent residents of Benin and (2) legal persons formed under the laws of Benin (but excluding MCA-Benin II and any other entity formed for the purpose of implementing the Government’s obligations hereunder). Moreover, the Annex II of the Program Implementation Agreement provides more precisions on tax exemption as below: Schedule C re Corporate income Tax: “Beneficiaries of Exemption.</p> <p>Any Exempt Entity not legally incorporated in Benin, and MCA-Benin II, providing goods, works, or services under the Grant and Implementation Agreement or Compact will be entitled to an exemption from Benin Republic corporate income tax, and related taxes, on income earned from providing services in furtherance of either agreement.”</p> <p>Schedule D re Individual Income tax: “Beneficiaries of Exemption. Each Exempt Individual, other than citizens and permanent residents of Benin (unless such individual does not have residence but for the Compact)”</p> <p>Schedule E re Fringe benefits tax: “Beneficiaries of Exemption.</p> <p>Each Exempt Individual, other than citizens and permanent residents of Benin (unless such individual does not have residence but for the Compact”.</p>
84		In Section 6 - Terms of Reference, chapter 3.3 Option A, there is no description of the activities the GIS team are	It is expected that GIS support may be needed during construction as issues relating to resettlement or

		expected to conduct. Is it possible to provide such a description?	unknown site conditions arise. There is not a specific GIS task, however, the selected Consultant shall be required to be able to avail of GIS expertise as needed.
85		Some of the key personnel listed in Section 2 - Proposal Data Sheet ITC 3.3 (b) - For the Option A, are not given points in Section 3 - Qualifications and Evaluation Criteria, Table3.4.2 Options A. Are only those who are listed in Section 3 will be evaluated?	Refer to the answers of question n°72
86		In Section 6 - terms of Reference, chapter 3.2.1 (d) Baseline mapping, could you please confirm that the required resolution is 5 cm or more?	YES
87		Can you specify the extent of the investigations related to potential environmental and social impacts that were conducted during the feasibility studies?	Les rapports des études de faisabilité sont disponibles et téléchargeables sur le site web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj).
88		Can you provide more details on the communication role of the consultant in Section 6 - Terms of Reference, 3.3.2 (e): Who are the other stakeholders? Which information and in which way is the Consultant expected to communicate to these other stakeholders?	<p>Chaque consultant suivant sa méthodologie, développera sa stratégie de communication avec MCA-Bénin II, la SBEE, CEB et les autres parties prenantes du Projet.</p> <p>Les autres parties prenantes sont les autorités gouvernementales, le grand public et la société civile, les communautés et individus affectés, les groupes d'intérêts économiques, les organisations non gouvernementales, le PESMC, etc.</p> <p>MCA-Bénin II ne peut pas imposer aux consultants de quelle manière ils doivent communiquer. Chaque consultant doit développer sa stratégie de</p>

			<p>communication tout en respectant les exigences de la norme SFI en matière de réinstallation de la population.</p> <p>Veillez consulter le rapport d'étude de faisabilité FITCHNER-CARDNO. Cependant, MCA Bénin II facilitera la communication avec les parties prenantes</p> <p>Refer to the feasibility study report FITCHNER-Cardno However, MCA BENIN II will facilitate communication with the stakeholders</p>
89		<p>In Option A, Resident engineers are mentioned. Based on the RFP document (p. 191), Option A duration would be 30 to 48 months, including 18-24 month for supervision / control (Distribution Works) and 36 months of supervision / control (National Dispatch Center). However, the LOE for supervision / control is planned for a total of 60 month (p. 28) for 3 resident engineers (hence 20 months/engineer). It would then not be possible to have resident engineers during the complete Option A period. The project manager would not be able to have a full time work (LOE = 23 months). Is that the case?</p>	<p>The LOE for Option A indicated in the RFP is for proposal evaluation purposes only because it is accepted that the final staffing plan for construction supervision will depend on the construction packaging arrangements, which are not known at this time. Works for Distribution and for the National Dispatch Center will likely be ongoing in parallel. Therefore, the bidders should go ahead and propose based on the existing LOE table so as to establish unit rates for all of the requisite personnel.</p>
90		<p>The deliverable schedules for the base period (pages 120-121 and 177-178, and 113-114 and 192-193) are a little different: some tables mention monthly progress reports that are not mentioned in others. Please confirm final deliverable schedule.</p>	<p>Please comply with the requirements of the RFP. The tables on pages 113-114 and 192-193 refer to payments and the tables 120-121 and 177-178 concern the deliverables</p>
91		<p>It is understood that tables from pages 120-121 and 177-</p>	<p>Yes it's right</p>

		178 indicate dates for draft submission and tables from pages 113-114 and pages 192-193 indicate dates for final version submission. It is understood that client's comments must be submitted no later than 2 weeks after draft submission and that corrections / updates will be made no later than 2 weeks after reception of comments. Please confirm.	
92		Note: Final reports are to be submitted simultaneously in both languages (p.122). After comments reception, we would have little time to update and translate the reports if we want to re submit final versions in French / English.	Final reports shall be submitted simultaneously in both languages. The Consultant shall make requisite provisions to ensure that this requirement is met.
93		Do the fully loaded rates must include absolutely every planned expenses, i.e. salary + fringe + overhead + profit + direct expenses (airfare tickets, perdiems and allowances, local transportation costs (purchase or lease), communication / IT costs, office expenses, purchase of materials / equipment / documents / maps, shipping costs, direct / indirect taxes, etc...)?	Yes, the fully loaded rates must include absolutely every planned expenses, i.e. salary + fringe + overhead + profit + direct expenses (airfare tickets, perdiems and allowances, local transportation costs (purchase or lease), communication / IT costs, office expenses, purchase of materials / equipment / documents / maps, shipping costs, direct / indirect taxes, etc...)
94		Are costs such as surveying works, surveys, training, etc. should be included in the fully loaded rates?	Yes, the costs such as surveying works, surveys, training, etc. should be included in the fully loaded rates
95		Table from page 145 seems confusing: Base period duration would be 18 months (6 months before entry into Force of the MCC (EIF) and then 12 months). Option A duration would be for a maximum of 48 months after the end of base period (M+12). However, on page 190, base period duration is defined for 11 months + Tender	Ideally yes.

		document approval / non-objection period of 1 month = 12 months, plus a 6 months period for the tender bid process = 18 months. Would this means that work for studies (base period) would begin 6 months before EIF?	
96		Would it be possible to obtain the minutes of the meeting held on June 14th, please?	The minutes will be available with the answers to clarifications questions
97		Quelle est la disposition à prendre courant la validité du certificat de conformité et le déroulement des travaux	La mise en œuvre rigoureuse du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), qui est annexé au certificat de conformité environnementale et suivant les exigences de la norme SFI.
98		Quelles seront les dispositions prises par le Maitre d’Ouvrage pour la gestion des différends entre le consultant et l’entreprise	Ces différends seront gérés conformément aux dispositions du FIDIC Livre rouge
99		Ne serait-ce pas idéal que le Maitre d’ouvrage prenne les dispositions pour attribuer le cadastre des zones d’études au consultant	Ce document n’existe pas.
100	Page 150 of RFP	It is mentioned that the Final Engineering Design must be reviewed by all relevant stakeholders. Could you please specify who these relevant Stakeholders are?	SBEE, CEB, ABE, MCC, MCA-Bénin II, Ministère chargé de l’Energie, PESMC. See response to question 88. Toutefois dans le cadre de son mandat, le Consultant doit travailler étroitement entre autres avec la SONEB, la société de gestion des chemins de fer, la Direction Générale des Travaux Publics et Bénin Télécoms Infrastructures, etc.
101		How many Contractors will be involved in this project?	Il revient au Consultant de proposer l’allotissement des travaux.
102		The Compact term is 5 years. What happens if the contractors do not perform the works within the required delays?	The work needs to be completed in five years.

103		If the project is not completed within the five years; who will pay the Consultant after the expiration of the Compact?	The work needs to be completed in five years. Compact funding cannot be made available to fund completion of works not completed by the compact end date.
104		During Option A, some of the deliverables are tied to the performance of the Contractors. If the Contractors fall behind the project schedule and the project is not completed on time, will also the Consultant be penalized?	Non. Toutefois, le Consultant devra prendre en liaison avec MCA-Bénin II, toutes les dispositions appropriées pour éviter ces retards.
105		The Construction supervision services are linked to the performance of the Contractors and suppliers, and therefore usually these services are on a Time Base contract. Can Option A and Option B be treated as a time base contact?	NO, the contract for the three periods (Base and Options A and B) are lump sum contracts.
106		Could you please confirm that the 10% penalty for Liquidated damages (LD) applies to each phase of the project separately? Example: o 10 % for Basic Period o 10% for Option A o 10% for Option B	The Liquidated damages is of one thousand (1/1000) of the amount of the phase and will be applied for each day of the delay, provided that the total of the accumulated liquidated damages does exceed ten (10) percent of the amount of the phase. 10% is the maximum of LD to be applied to each phase
107		Do we understand correctly that the Consultant is responsible for the procurement (supply), the installation and the commissioning of the equipment? If it is the case, do you expect Option B to include the price for this or it is expected to be paid separately by the client. Usually the Consultant is responsible for the design, specifications and the supervision of the installation including the commissioning, but not for the procurement or the installation of the equipment. If it is the case, do you expect Option B to include the price for this or it is expected to be paid separately by the client.	Cf. Question 71

		As per Art. 3.3.1. l) Could you provide an example of variation of order that is not a change of scope?	For a works contract pursuant to the FIDIC Red Book, depending on the term of the contract, there may be a price escalation clause by which the unit rates are adjusted (e.g., if the term of the contract is longer than 18 months, the contractor may be entitled to price adjustment in accordance with a pre-agreed index). A variation order to document the monetary impact of the change in rates would not constitute a change in scope.
108	Section 3.3.1	With respect to the paragraph (s) of the Section 3.3.1 (Task A-1), of the Terms of Reference, we are confident that the Terms of Reference already cover all the tasks and activities necessary to ensure the successful supervision and control of the construction, and that all these tasks will be adequately covered in our proposed approach and methodology. In order for us to correctly estimate the effort required performing the assignment (as it is a lump sum contract), can you elaborate on other additional tasks which the Consultant is expected to perform?	The consultant shall price his proposal based on the work described in the ToR and personnel required to complete this work.
109	Section 3.4.1.	Please clarify the timeline of the tasks in the Option B of the mandate, and how is this timeline correlated to the timeline of the four phases mentioned in the section 3.4.1. For example, it is indicated that the autonomous data systems have to be installed before the installation of the distribution investments (Phase1). This installation will be possible only after the equipment is specified and contracts for the installation awarded. The specification of the equipment is the object of the Task B-3, and the installation is the object of the Task B-4, presumably after the tendering and	The autonomous data collection system is related to the existing selected feeders and distribution infrastructure equipment. The integrated data collection system is related to the infrastructure investment to be completed in the framework of MCA-Benin II. The timeline of the three phases (Base Period, Option A & Option B) is indicated in the RFP. The Consultant can provide an improvement suggestion for making it more effective in the timeframe of the program

		supply and installation contract awards. How will all of these activities be coordinated and completed before the end of the Compact?	implementation period.
110		<p>Dans les documents d'appel d'offre, nous ne retrouvons pas les descriptifs des postes de la phase 1, intitulés en anglais, Supporting Distribution System Engineers.</p> <p>Page 26, il est fait mention en effet de 6 Supporting Distribution System Engineers, pour une évaluation de 66 hommes-mois, et ces types de poste ne sont mentionnés dans aucune autre rubrique, et notamment pas dans les descriptifs en anglais et en français des personnels clés et non clés.</p>	Cf. Question 33

Samuel O. BATCHO
Coordonnateur National